

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3303

7 novembre 2014

# **SOMMAIRE**

1 Day International S.à r.l	Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l 158501
1stAMG S.A	Arg Real Estate 2 S.à r.l158505
1stAMG S.A	Arg Real Estate 3 S.à r.l158505
<b>2PM Investment Sicav158499</b>	Arina S.A158505
80137 Corporation S.à r.l	A.TH. & Associates, Management Consul-
<b>A.A.F.</b> Immobilier	tants S.à.r.l. Luxembourg158501
Aberdeen Global158503	<b>B&amp;B Concepts S.A.</b>
Aceva S.à r.l	Berg Holding S.à r.l
Adeux S.à r.l	Blue River S.A
Agraf German Real Estate Holding No. 1	Covidien International Finance S.A 158537
158502	de Wouters d'Oplinter & Cie158501
Alsteel S.à r.l	e-conomic international TopCo S.à r.l 158515
Altawin S.A	EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A.,
Alter Domus Participations S.à r.l 158502	SICAV-FIS
Altra Investments P.I. Sàrl158505	European Broker S.A. Luxembourg 158544
Ambassador TX158504	hcommunications S.A158501
Ambassador TX158503	Ivanhoe BEI Shanghai Investments S.à r.l.
Am Wenkel S.à r.l	158520
ANPV S.à r.l	JCSS Super 1 S.à r.l
Antonio Fusco International S.A158504	Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Partici-
Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l.	pations S.C.A
158503	Wimeb SA158498
ArcelorMittal Woiwer158503	Windwide Investments S.A 158498
ArcelorMittal Woiwer158504	Xerox Financial Services Belux158498
Arena 3 Propco S.à r.l	YeS - Sales & Management S.à r.l158498
Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l 158499	Zafini Holding
Arg Real Estate 1 S.à r.l	



# Windwide Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 139.754.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014157703/12.

(140178572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# Wimeb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.127.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2014157707/10.

(140178697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# Xerox Financial Services Belux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 34.180.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157709/9.

(140178127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# YeS - Sales & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 145.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014157711/12.

(140178811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# Zafini Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.674.

Les comptes annuels au 28.02.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014157713/11.

(140178269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



# 1 Day International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.104.

## **EXTRAIT**

Il convient de noter que l'adresse de l'associé unique de la Société a changé son siège social et est désormais domicilié au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Référence de publication: 2014157715/11.

(140178090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

#### 1stAMG S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.838.

En date du 29 août 2014 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société 1stAMG S.A. ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 143838.

Pour extrait conforme

Roberto DE LUCA

Référence de publication: 2014157716/11.

(140178994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# 2PM Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.774.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 30 septembre 2014

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Marc-André BECHET de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 10 juillet 2014.

Les Administrateurs décident de coopter Monsieur John PAULY avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur et président de la Société, en remplacement de Monsieur Marc-André BECHET, administrateur démissionnaire, avec effet au 30 septembre 2014.

Cette nomination est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour 2PM INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014157718/19.

(140178248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014157782/13.

(140179616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



# 1stAMG S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.838.

En date du 29 août 2014 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société IstAMG S.A. ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 143838.

Pour extrait conforme Valérie WESQUY

Référence de publication: 2014157717/11.

(140178994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# 80137 Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juin 2014. Pour copie conforme

Référence de publication: 2014157719/11.

(140178673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# Adeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 91, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 100.763.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23/09//2014 de la société Adeux S.à r.l.

Les associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Monsieur Huang Yuanquiang Tommy, né le 01/11/1977 et domicilié au 461 rte Longwy L-5887 Alzingen cède ses 50 parts sociales à monsieur FARIA FERREIRA Armando, né le 10/09/1979 à Luxembourg et domicilié au 2 rue Amélie L-3214 Bettembourg qui deviendra donc l'associé unique.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est donc la suivante:

Monsieur FARIA FERREIRA Armando 100 parts sociales (associé unique)

Monsieur Huang Yuanquiang Tommy, né le 01/11/1977 et domicilié au 461 rte Longwy L-5887 Alzingen donne par la même occasion sa démission en tant que Gérant Administratif de la société.

Monsieur Vieira Martins José Firmino, né le 16/02/1963 à Viana do Castelo (Portugal), et domicilié au au 105 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, donne par la même occasion sa démission en tant que Gérant Technique.

Fait à Luxembourg, le 23/09/2014.

Huang Tommy / FARIA FERREIRA Armando / VIEIRA José Firmino.

Référence de publication: 2014157752/19.

(140178849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

# Arg Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.699.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014157783/13.

(140179016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



# de Wouters d'Oplinter & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.867.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157758/10.

(140179054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# hcommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.239.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157759/10.

(140179432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# A.A.F. Immobilier, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 14, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 173.322.

L'adresse de Monsieur Arnaud LADONET associé est désormais:

10, Route d'Ellange, L-5617 Mondorf-les-Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157761/12.

(140179570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.475.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014157784/13.

(140179617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# A.TH. & Associates, Management Consultants S.à.r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.375.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157762/9.

(140179496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



# Alsteel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, Domaine Malpartes.

R.C.S. Luxembourg B 166.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES B.P. 1832 L-1018 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2014157770/12.

(140179241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Altawin S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.528.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 25 septembre 2014 que les membres du conseil d'administration de la Société ont élu en leur sein M. Yves Prussen, née le 26 février 1947 à Ettelbruck, Luxembourg et résidant professionnellement au 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, actuellement administrateur B de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société, avec effet au 25 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014157771/17.

(140179370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 33.274.374,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157772/11.

(140179114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Agraf German Real Estate Holding No. 1, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.226.

Auszug aus dem Beschluss der Anteilsinhaber vom 1. Oktober 2014

Die Anteilsinhaber haben beschlossen den Rücktritt von Herrn Jae Woo Ahn von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzunehmen und Herrn Mr. Byung Suk Tak mit beruflicher Adresse in 21, Yeouinaru-ro 4-gil, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea, 150-735 für unbegrenzte Dauer als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157808/14.

(140179680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



# Ambassador TX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.314.

Rectificatif de la mention déposée auprès du registre de commerce et des sociétés en date du 11 septembre 2014 sous le numéro L140161103

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vera Sarkanova.

Référence de publication: 2014157775/12.

(140179812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 1.997.837,65.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 165.134.

La dénomination et l'adresse des associés suivants a changé comme suit:

- Citigroup Venture Capital International Grouth Partnership II,L.P, avec la denomination, TRG Growth Partnership II, L.P., a désormais pour adresse ou 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108 Cayman Islands
- CVCIGP II CO-INVEST LP avec la denomination, TRGGPII Co-Invest, L.P., a limited partnership with office at 94 Solaris Avenue, Camana. Bay, Grand Cayman, KY1-1108 Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014157776/17.

(140179745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# ArcelorMittal Woiwer, Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Portail 3. R.C.S. Luxembourg B 82.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157777/9.

(140179291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

# **EXTRAIT**

Suivant la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 Septembre 2014, et suivant l'approbation de la CSSF, il a été décidé de:

- l'élection de Mr. Lynn Birdsong avec l'adresse professionnelle à 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.
- l'élection Mr. Ronaldo Da Frota Nogueira avec l'adresse professionnelle à 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Octobre 2014.

Soraya Hashimzai.

Référence de publication: 2014157801/16.

(140179292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



# Ambassador TX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157774/9.

(140179682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

## ArcelorMittal Woiwer, Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Portail 3. R.C.S. Luxembourg B 82.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157778/9.

(140179295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

#### Arena 3 Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.017.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 3 octobre 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Mme Figen Eren et Mme Katherine Ralph avec effet immédiat
- De nommer M. Mark HULBERT, né le 1 <sup>er</sup> décembre 1964 à Plymouth (Grande-Bretagne) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 3 octobre 2014.
- De nommer M. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant sa résidence au 16, rue J.B. Frésez, L-1724 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 3 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arena 3 Propco Sàrl

Référence de publication: 2014157780/16.

(140179713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Aceva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 177.591.

Les comptes annuels du 23/05/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157803/10.

(140179126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Antonio Fusco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157825/10.

(140179053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



# Arg Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014157785/13.

(140179015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Arg Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014157786/13.

(140179014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Am Wenkel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 99.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157813/9.

(140179521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# Altra Investments P.I. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157812/9.

(140179190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

#### Arina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 74.710.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157834/10.

(140179604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



# Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 146.789.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September.

Before Maître Francis Kesseler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, a notary residing in Sanem, on 16 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Memorial C") number 1372 of 16 July 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.789 (the "Company").

The Meeting is presided by Mrs. Sophie Henryon, employee, professionally residing at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Brigitte Martin, employee, professionally residing at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Claudia Rouckert, employee, professionally residing at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to act that:

- I. The name of the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxy-holders of the shareholders represented and by the members of the Meeting. The list and the proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons, the members of the bureau and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.
- II. It appears from the said attendance list that the 15,506 (fifteen thousand five hundred and six) class A shares, the 15,506 (fifteen thousand five hundred and four) class B shares and the class C share of the Company, all with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the shareholders present or represented.
- III. The shareholders represented as stated above declare having had full knowledge of the agenda of the Meeting and waiving their rights to prior notice so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.
  - IV. The agenda of the Meeting is the following:

# Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Creation of a new class of shares relating to class D ordinary limited shares;
- 3. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 8, 31 and 32 of the articles of association of the Company;
- 4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4 (four Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,013 (thirty-one thousand thirteen Euros) to EUR 31,017 (thirty-one thousand seventeen Euros) by the issue (i) of 2 (two) new class B shares, with a nominal value of EUR one (one Euro) subject to the payment of a share premium, such share premium will be designated as attaching to the shares issued under this increase of share capital, the whole to be fully paid up through a first contribution in kind; and (ii) 2 (two) new class D shares, with a nominal value of EUR one (one Euro) each, subject to the payment of a share premium, such share premium will be designated as attaching to the shares issued under this increase of share capital, the whole to be fully paid up through a second contribution in kind;
- 5. Subscription and payment by the contributor of (i) the new class B shares and (ii) the new class D ordinary limited shares by way of a contribution in kind;
  - 6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
  - 7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following resolutions have been taken:

# First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current Meeting. The shareholders of the Company acknowledge being sufficiently informed on the agenda of the Meeting and consider the Meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.



#### Second resolution:

It is unanimously resolved to create a new class of ordinary limited shares, the class D ordinary limited shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

#### Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is unanimously resolved to amend and restate articles 5, 6, 8, 31 and 32 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand thirteen EURO (EUR 31,013.-) divided into fifteen thousand five hundred six (15,506) class A shares (the "Class A Shares") and fifteen thousand five hundred six (15,506) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company, and one (1) class C share (the "Class C Share"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires).

The Company may at any time decide to issue class D shares (the "Class D Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires).

Each issued share of each class has a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Laws or by the Articles of Incorporation, including in particular with respect to distribution of dividends or allocation of liquidation proceeds by the Company, as set out in articles 31 and 32 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up premium accounts, to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of share premium on the Company's share premium account (the "Global Share Premium Account") shall be available and belong to the shareholders of the Company, proportionate to their respective shareholding, except if specifically allocated to a specific share premium account (the "Specific Share Premium") attached to certain shares by a decision of the shareholders, in which case it shall be exclusively reserved to the benefit of the holder(s) of such shares. Such shares, to which a Specific Share Premium is attached, shall not be entitled to the share premium on the Company's Global Share Premium Account."

# " Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares and Class B Shares will be in the form of registered shares only.

The holders of the Class A Shares and Class B Shares may freely transfer their Class A Shares and Class B Shares, except if following such transfer they cease to hold any Class A Share or Class B Share. In such a case, the transfer will be subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class A Shares and/or Class B Shares not approved by the shareholders in accordance with the foregoing provisions shall be unenforceable against the Company.

The Class C Shares and the Class D Shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The Class C Shares and the Class D Shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.



Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders."

- " Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class C Shares or Class D Shares, but not its Class A Shares or Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class C Shares or Class D Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws."
- " **Art. 31. Distribution of profits.** The unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, Class A shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than four per cent (4%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares in the Company, Class B shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than five per cent (5%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares in the Company, Class C shareholders and Class D shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than six per cent (6%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares in the Company. Any additional dividend distributions to the shareholders for such year shall be made in such amounts as are agreed to by the shareholders.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares. The Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

" Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of share-holders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority;

- (i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;
- (ii) second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholders; and
- (iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares in such amount as are agreed to by the shareholders; provided that, so long as the net assets of the Company are sufficient in amount, in no event shall the shareholders be distributed less than the amount equal to the nominal capital of their shares in liquidation of their interests in the Company."

# Fourth resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4 (four Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,013 (thirty-one thousand and thirteen Euros) to EUR 31,017 (thirty-one thousand and seventeen Euros) by the issuance of:

- (i) 2 (two) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Class B Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 40,219,821 (forty million two hundred nineteen thousand eight hundred twenty-one Euros) (the "First Share Premium"), such First Share Premium being allocated to a specific share premium account exclusively reserved to the benefit of the holder of the New Class B Shares, the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "First Contribution"); and
- (ii) 2 (two) ordinary limited shares of the newly created class D with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Class D Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,079,162,499 (one billion seventy-nine million one hundred sixty-two thousand four hundred ninety-nine Euros) (the "Second Share Premium"), such Second Share Premium being allocated to a specific share premium account exclusively reserved to the benefit of the holder of the New Class D Shares, the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Second Contribution" and together with the First Contribution, the "Contributions").



#### Fifth resolution:

It is unanimously resolved to accept (i) the subscription and the payment by the First Contributor (as defined below) of the New Class B Shares and of the First Share Premium through the First Contribution as described below and (ii) the subscription and the payment by the Second Contributor (as defined below) of the Class D Shares and of the Second Share Premium through the Second Contribution as described below

#### Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene:

- Wedco Two Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.216 (the First Contributor"), hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Class B Shares. The issue of the New Class B Shares is also subject to the payment of the First Share Premium; and
- Wedco Global Ventures LLP, a limited liability partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London, W6 9PE, United Kingdom, acting as general partner of Wedco Global Ventures Three LP, a limited partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London, W6 9PE, United Kingdom (the "Second Contributor"), hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Class D Shares. The issue of the New Class D Shares is also subject to the payment of the Second Share Premium

The New Class B Shares and the First Share Premium have been fully paid up by the First Contributor through the First Contribution as described below.

The Class D Shares and the Second Share Premium have been fully paid up by the Second Contributor through the Second Contribution as described below.

#### Description of the contributions

The First Contribution made by the First Contributor is composed of certain claims held by the First Contributor.

The First Contribution is valued at GBP 31,674,140 (thirty-one million six hundred seventy-four thousand one hundred forty Great Britain Pounds), which is the GBP equivalent of EUR 40,219,823 (forty million two hundred nineteen thousand eight hundred twenty-three Euros) according to the EUR/GBP exchange rate sourced from Thomson Reuters/SAP as at 19 September 2014.

The First Contribution has been examined by RSM Audit Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, in accordance with the provisions of Articles 26-1 and 32-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and which report dated 26 September 2014 concludes as follows:

«Nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the promissory note to be contributed retained at the time of the contribution in kind or EUR 40,219,823 is less than the value of shares of WEDCO ONE (LUXEMBOURG) S.à.R.L. PARTICIPATIONS S.C.A. to be issued in exchange, i.e. 2 shares with a nominal value of EUR 1 each and a share premium of EUR 40,219,821.»

This report will be attached and recorded together with the present deed.

The Second Contribution made by the Second Contributor is composed of certain claims held by the Second Contributor.

The Second Contribution is valued at GBP 849,868,090 (eight hundred forty-nine million eight hundred sixty-eight thousand ninety Great Britain Pounds), which is the GBP equivalent of EUR 1,079,162,501 (one billion seventy-nine million one hundred sixty-two thousand five hundred one Euros) according to the EUR/GBP exchange rate sourced from Thomson Reuters/SAP as at 19 September 2014.

The Second Contribution has been examined by RSM Audit Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, in accordance with the provisions of Articles 26-1 and 32-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and which report dated 26 September 2014 concludes as follows:

«Nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the total promissory notes to be contributed retained at the time of the contribution in kind or EUR 1,079,162,501 is less than the value of shares of WEDCO ONE (LUXEMBOURG) S.à.R.L. PARTICIPATIONS S.C.A. to be issued in exchange, i.e. 2 shares with a nominal value of EUR 1 each and a share premium of EUR 1,079,162,499.»

This report will be attached and recorded together with the present deed.

Evidence of the Contributions' existence

The Contributions are at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.



#### Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand seventeen EURO (EUR 31,017.-) divided into fifteen thousand five hundred six (15,506) class A shares (the "Class A Shares") and fifteen thousand five hundred eight (15,508) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company, and one (1) class C share (the "Class C Share") and two (2) class D shares (the "Class D Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires).

Each issued share of each class has a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Laws or by the Articles of Incorporation, including in particular with respect to distribution of dividends or allocation of liquidation proceeds by the Company, as set out in articles 31 and 32 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up premium accounts, to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of share premium on the Company's share premium account (the "Global Share Premium Account") shall be available and belong to the shareholders of the Company, proportionate to their respective shareholding, except if specifically allocated to a specific share premium account (the "Specific Share Premium") attached to certain shares by a decision of the shareholders, in which case it shall be exclusively reserved to the benefit of the holder(s) of such shares. Such shares, to which a Specific Share Premium is attached, shall not be entitled to the share premium on the Company's Global Share Premium Account."

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social sis au 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1372 du 16 juillet 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.789 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne en qualité de secrétaire Mme. Brigitte Martin, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée nomme en tant que scrutateur Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le nom des actionnaires ainsi que le nombre d'actions détenues par ceux-ci figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres de l'Assemblée. La liste et les procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que les 15.506 (quinze mille cinq cent six) actions de catégorie A, les 15.506 (quinze mille cinq cent six) actions de catégorie B et l'unique action de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale



de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement se prononcer sur les points à l'ordre du jour connus des actionnaires présents ou représentés.

III. Les actionnaires représentés tel que décrit ci-dessus déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Création d'une nouvelle classe d'actions relative à des actions de commanditaire de catégorie D;
- 3. Modifications et refonte des articles 5, 6, 8, 31 et 32 des statuts de la Société;
- 4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4 EUR (quatre Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.013 EUR (trente-et-un mille treize Euros) à 31.017 EUR (trente-et-un mille dix-sept Euros) par l'émission de (i) 2 (deux) nouvelles actions de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) moyennant le paiement d'une prime d'émission, cette prime d'émission sera désignée comme attachée aux nouvelles actions de catégorie B émises lors de la présente augmentation de capital social, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un premier apport en nature et (ii) 2 (deux) nouvelles actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission, cette prime d'émission sera désignée comme attachée aux nouvelles actions de catégorie D émises lors de la présente augmentation de capital social, le tout devant être payé au moyen d'un second apport en nature;
- 5. Souscription et paiement par les apporteurs des (i) nouvelles actions de catégorie B et (ii) des nouvelles actions de catégorie D par voie d'apports en nature;
  - 6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et
  - 7 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de convocation préalable afférent à cette assemblée générale. Les associés de la Société reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### Seconde résolution:

Il est unanimement décidé de créer une nouvelle classe d'actions ordinaires, les actions ordinaires de commanditaire de catégorie D, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

# Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est unanimement décidé de modifier et de refondre les articles 5, 6, 8, 31 et 32 des statuts de la Société, de sorte que les articles refondus se lisent désormais comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis est fixé à trente et un mille treize euros (EUR 31.013,-) représenté par quinze mille cinq cent six (15.506) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et quinze mille cinq cent six (15.506) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doivent être détenues par les associés commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société, et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C») qui doit être détenue par les associés commanditaires.

La Société peut décider à tout moment d'émettre des actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), qui doivent être détenues par les associés commanditaires.

Chaque action émise de chaque catégorie a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Lois ou des Statuts, notamment eu égard aux droits afférents aux distributions de dividendes ou à l'attribution du boni de liquidation par la Société, tels que définis aux articles 31 et 32 des Statuts.

En complément du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de prime d'émission sur le compte de prime d'émission de la Société (le «Compte Global de Prime d'Emission») est à la disposition et appartient aux actionnaires de la Société, en proportion de leur participation respective, sauf si cette prime d'émission est spécifiquement allouée à une compte spécifique de prime d'émission (la «Prime d'Emission Spécifique») attachée à certaines actions par décision des actionnaires, auquel cas cette prime d'émission sera exclusivement réservée au bénéfice du/des détenteur(s) de ces actions. Ces actions, auxquelles une Prime d'Emission Spécifique est attachée, ne confère aucun droit dans le Compte Global de Prime d'Emission.»



« Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives.

Les propriétaires d'Actions de Catégorie A et les propriétaires d'Actions de Catégorie B peuvent librement céder leurs Actions de Catégorie A et leurs Actions de Catégorie B, sauf si à la suite de cette cession ils cessent de détenir une Action de Catégorie A ou une Action de Catégorie B. Dans un tel cas, la cession ne sera autorisée qu'à condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si nécessaire, quelle(s) personne(s) doit agir comme Gérant(s) de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie A et/ou d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires conformément aux dispositions qui précèdent est inopposable à la Société.

Les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives. Les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.»

- « Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie C ou de Catégorie D, mais non ses Actions de Catégorie A ou ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie C ou de Catégorie D s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.»
- « **Art. 31. Distribution des bénéfices.** Les bénéfices non consolidés d'un exercice donné, après déduction des frais généraux et d'exploitation, des charges et amortissements, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires sous forme de dividende.

Pour toute année où la Société dispose de fonds disponibles suffisants pour procéder à des distributions, pris sur les bénéfices nets ou les réserves disponibles, y compris le compte prime d'émission, les propriétaires d'Actions de Catégorie A auront droit à une distribution de dividendes pour l'année considérée d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à quatre pourcent (4 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire, les propriétaires d'Actions de Catégorie B auront droit à une distribution de dividendes pour l'année considérée d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à cinq pourcent (5 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire, et les propriétaires d'Actions de Catégorie C et de Catégorie D auront droit à une distribution de dividendes pour l'année considérée d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à six pourcent (6 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire. Toute distribution de dividendes supplémentaires aux actionnaires pour l'année considérée sera faite pour des montants tels que convenus par les actionnaires.



Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux propriétaires d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie D. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

« **Art. 32. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

- (i) premièrement, aux créanciers autres que les actionnaires pour le règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de sa liquidation;
- (ii) deuxièmement, aux actionnaires pour le règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société envers ses actionnaires;
- (iii) troisièmement, au paiement du boni de liquidation aux propriétaires d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie D selon les montants déterminés par les actionnaires; étant entendu que, tant que l'actif net de la Société est suffisant, les actionnaires ne sauraient en aucun cas recevoir moins que la valeur nominale de leurs actions lors de la liquidation de la Société.»

# Quatrième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4 EUR (quatre Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.013 EUR (trente-et-un mille treize Euros) à 31.017 EUR (trente-et-un mille dix-sept Euros) par l'émission de:

- (i) 2 (deux) actions de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions de Catégorie B»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 40.219.821 EUR (quarante millions deux cent dix-neuf mille huit cent vingt et un Euros) (la «Première Prime d'Emission»), laquelle Première Prime d'Emission sera allouée à un compte de prime d'émission spécifique réservé au profit du détenteur des Nouvelles Actions de Catégorie B, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (le «Premier Apport»); et
- (ii) 2 (deux) actions ordinaires de commanditaire de la nouvelle catégorie D d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions de Catégorie D»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.079.162.499 EUR (un milliard, soixante-dix-neuf millions cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) (la «Seconde Prime d'Emission»), laquelle Seconde Prime d'Emission sera allouée à un compte de prime d'émission spécifique réservé au profit du détenteur des Nouvelles Actions de Catégorie D, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (le «Second Apport» et ensemble avec le Premier Apport, les "Apports").

# Cinquième résolution:

Il est en outre unanimement décidé d'accepter (i) la souscription et le paiement par le Premier Apporteur (tel que défini ci-dessous) des Nouvelles Actions de Catégorie B et de la Première Prime d'Emission au moyen du Premier Apport tel que décrit ci-dessous et (ii) la souscription et le paiement par le Second Apporteur (tel que défini ci-dessous) des Nouvelles Actions de Catégorie D et de la Seconde Prime d'Emission au moyen du Second Apport tel que décrit ci-dessous.

# Interventions - Souscriptions - Paiement

#### Interviennent alors:

- Wedco Two Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.216 (le «Premier Apporteur»), ici représenté par Mme. Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions de Catégorie B. L'émission des Nouvelles Actions de Catégorie B est également soumise au paiement de la Première Prime d'Emission; et
- Wedco Global Ventures LLP, un partnership à responsabilité limitée ("limited liability partnership") constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son principal établissement sis 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni, agissant en qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Three LP, un partnership ("limited partnership") constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son principal établissement sis 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni (le «Second Apporteur»), ici représenté par Mme. Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire



aux Nouvelles Actions de Catégorie D. L'émission des Nouvelles Actions de Catégorie D est également soumise au paiement de la Seconde Prime d'Emission.

Les Nouvelles Actions de Catégorie B et la Première Prime d'Emission ont été entièrement libérées par le Premier Apporteur au moyen du Premier Apport tel que décrit ci-dessous.

Les Nouvelles Actions de Catégorie D et la Second Prime d'Emission ont été entièrement libérées par le Second Apporteur au moyen du Second Apport tel que décrit ci-dessous.

#### Description des apports

Le Premier Apport fait par le Premier Apporteur est composé d'une certaine créance détenue par le Premier Apporteur.

Le Premier Apport est évalué à 31.674.140 GBP (trente et un millions six cent soixante-quatorze mille cent quarante Livre Sterling), représentant l'équivalent en Livre Sterling de 40.219.823 EUR (quarante millions deux cent dix-neuf mille huit cent vingt-trois Euros) suivant le taux de change EUR/GBP émis par Thomson Reuters/SAP au 19 septembre 2014.

Le Premier Apport a été examiné par RSM Audit Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, en accord avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée depuis, et leur rapport daté du 26 septembre 2014 conclut comme suit:

«Aucun fait n'a attiré notre attention pouvant laisser croire que la valeur de la reconnaissance de dette à apporter ayant été retenue au moment de l'apport en nature ou 40.219.823 EUR est inférieure à la valeur des actions de WEDCO ONE (LUXEMBOURG) S.A R.L. PARTICIPATIONS S.C.A. devant être émises en échange, i.e. 2 actions ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune et une prime d'émission de 40.219.821 EUR.»

Ce rapport restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci.

Le Second Apport fait par le Second Apporteur est composé de certaines créances détenues par le Second Apporteur.

Le Second Apport est évalué à 849.868.090 GBP (huit cent quarante-neuf millions huit cent soixante-huit mille quatrevingt-dix Livre Sterling), représentant l'équivalent en Livre Sterling de 1.079.162.501 EUR (un milliard soixante-dix-neuf millions cent soixante-deux mille cinq cent un Euros) suivant le taux de change EUR/GBP émis par Thomson Reuters/ SAP au 19 septembre 2014.

Le Second Apport a été examiné par RSM Audit Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, en accord avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée depuis, et leur rapport daté du 26 septembre 2014 conclut comme suit:

«Aucun fait n'a attiré notre attention pouvant laisser croire que la valeur totale de la reconnaissance de dettes à apporter ayant été retenue au moment de l'apport en nature ou 1.079.162.501 EUR est inférieure à la valeur des actions de WEDCO ONE (LUXEMBOURG) S.à.R.L. PARTICIPATIONS S.C.A. devant être émises en échange, i.e. 2 actions ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune et une prime d'émission de 1.079.162.499 EUR.»

Ce rapport restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci.

# Preuve de l'existence des Apports

Les Apports sont à la disposition de la Société, preuve de leur existence a été donnée au notaire soussigné.

# Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et les Apports ayant été réalisés, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital émis. Le capital émis est fixé à trente et un mille dix-sept euros (EUR 31.017,-) représenté par quinze mille cinq cent six (15.506) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et quinze mille cinq cent huit (15.508) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doivent être détenues par les associés commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société, et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C») et deux (2) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») qui doivent être détenues par les associés commanditaires.

Chaque action émise de chaque catégorie a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Lois ou des Statuts, notamment eu égard aux droits afférents aux distributions de dividendes ou à l'attribution du boni de liquidation par la Société, tels que définis aux articles 31 et 32 des Statuts.

En complément du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de prime d'émission sur le compte de prime d'émission de la Société (le «Compte Global de Prime d'Emission») est à la disposition et appartient aux actionnaires de la Société, en proportion de leur participation respective, sauf si cette prime d'émission est spécifiquement allouée à une compte spécifique de prime d'émission (la «Prime d'Emission Spécifique») attachée à certaines actions par décision des actionnaires, auquel cas cette prime d'émission sera exclusivement réservée au bénéfice du/des détenteur(s) de ces actions. Ces actions, auxquelles une Prime d'Emission Spécifique est attachée, ne confère aucun droit dans le Compte Global de Prime d'Emission.»



# Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 7.000,-.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux parties comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Martin, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1 <sup>er</sup> octobre 2014. Relation: EAC/2014/13180. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014154078/519.

(140175592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

# **B&B** Concepts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 171.100.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für B&B CONCEPTS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014157840/12.

(140179153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# e-conomic international TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.292.

In the year two thousand fourteen, on the second day of September,

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HgCapital 6 Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 09092951 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of economic international TopCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seventy three million five hundred and seventy four thousand and ninety five Danish Krone (DKK 73,574,095.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date 16 August 2013 number 1983 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178292 (the "Company"). The articles of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 27 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

# Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven million four thousand one hundred and forty two Danish Krone (DKK 11,004,142.-) so as to raise it from its current amount of seventy three million five hundred and seventy four thousand and ninety five Danish Krone (DKK 73,574,095.-) to eighty four million five hundred and seventy eight thousand two hundred and thirty seven Danish Krone (DKK 84,578,237).
- 2 To issue six million six hundred and two thousand five hundred and ten (6,602,510) new class A ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class B ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class C ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class D ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class F ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class G ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class G ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class I ordinary shares, having a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each.
- 3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares together with a share premium in a total amount of ninety nine million thirty seven thousand two hundred and sixty seven Danish Krone (DKK 99,037,267) by a contribution in cash and to allot the said new shares to the Shareholder.
  - 4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.
  - 5 Miscellaneous.
  - III. The Shareholder passed the following resolutions:

# First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven million four thousand one hundred and forty two Danish Krone (DKK 11,004,142.-) so as to raise it from its current amount of seventy three million five hundred and seventy four thousand and ninety five Danish Krone (DKK 73,574,095.-) to eighty four million five hundred and seventy eight thousand two hundred and thirty seven Danish Krone (DKK 84,578,237) through a contribution in cash.

# Second resolution

The Shareholder resolved to issue six million six hundred and two thousand five hundred and ten (6,602,510) new class A ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class B ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class C ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class D ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class E ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class G ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class I ordinary shares, having a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each.

## Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for six million six hundred and two thousand five hundred and ten (6,602,510) new class A ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class B ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class D ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class E ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class F ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class G ordinary shares, five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class H ordinary shares and five hundred and fifty thousand two hundred and four (550,204) new class I ordinary shares, having a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, and to fully pay for these new shares together with a share premium in a total amount of ninety nine million thirty seven thousand two hundred and sixty seven Danish Krone (DKK 99,037,267) by a contribution in cash.

The amount of one hundred and ten million forty one thousand four hundred and nine Danish Krone (DKK 110,041,409.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

## Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

#### Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions.



As a consequence article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

- "Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at eighty four million five hundred and seventy eight thousand two hundred and thirty seven Danish Krone (DKK 84,578,237) which is divided into:
- fifty million seven hundred and forty six thousand nine hundred and eighty one (50,746,981) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- four million two hundred and twenty eight thousand nine hundred and seven (4,228,907) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- four million two hundred and twenty eight thousand nine hundred and seven (4,228,907) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- four million two hundred and twenty eight thousand nine hundred and seven (4,228,907) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- four million two hundred and twenty eight thousand nine hundred and seven (4,228,907) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- four million two hundred and twenty eight thousand nine hundred and seven (4,228,907) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- four million two hundred and twenty eight thousand nine hundred and seven (4,228,907) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up:
- four million two hundred and twenty eight thousand nine hundred and seven (4,228,907) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- four million two hundred and twenty eight thousand nine hundred and seven (4,228,907) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

# Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

HgCapital 6 Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 09092951 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de e-conomic international TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de soixante-treize millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-quinze couronnes danoises (DKK 73.574.095,-), ayant son



siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 20 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1983 du 16 août 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.292 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 juin 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

# Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre mille cent quarante-deux couronnes danoises (DKK 11.004.142,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-treize millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-quinze couronnes danoises (DKK 73.574.095,-) à quatre-vingt-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-sept couronnes danoises (DKK 84.578.237,-).
- 2 Émission de six millions six cent deux mille cinq cent dix (6.602.510) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-).
- 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions trente-sept mille deux cent soixante-sept couronnes danoises (DKK 99.037.267,-) par un apport en numéraire et d'allouer lesdites parts sociales à l'Associé.
  - 4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5 Divers.
  - III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre mille cent quarante-deux couronnes danoises (DKK 11.004.142,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-treize millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-quinze couronnes danoises (DKK 73.574.095,-) à quatre-vingt-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-sept couronnes danoises (DKK 84.578.237,-) par un apport en numéraire.

# Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre six millions six cent deux mille cinq cent dix (6.602.510) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-).

# Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire aux six millions six cent deux mille cinq cent dix (6.602.510) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et cinq cent cinquante mille deux cent quatre (550.204) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-). et à libérer intégralement ces nouvelles parts sociales pour leur valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions trente-sept mille deux cent soixante-sept couronnes danoises (DKK 99.037.267,-) par un apport en numéraire.



Le montant de cent dix millions quarante et un mille quatre cent neuf couronnes danoises (DKK 110.041.409,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

#### Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter inter alia les résolutions ci-dessus. En conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

- « **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-sept couronnes danoises (DKK 84.578.237,-) qui est divisé en:
- cinquante millions sept cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt et un (50.746.981) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre millions deux cent vingt-huit mille neuf cent sept (4.228.907) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre millions deux cent vingt-huit mille neuf cent sept (4.228.907) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre millions deux cent vingt-huit mille neuf cent sept (4.228.907) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, cellesci étant entièrement libérées;
- quatre millions deux cent vingt-huit mille neuf cent sept (4.228.907) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre millions deux cent vingt-huit mille neuf cent sept (4.228.907) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre millions deux cent vingt-huit mille neuf cent sept (4.228.907) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, cellesci étant entièrement libérées;
- quatre millions deux cent vingt-huit mille neuf cent sept (4.228.907) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, cellesci étant entièrement libérées; et
- quatre millions deux cent vingt-huit mille neuf cent sept (4.228.907) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à son/ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 04 septembre 2014. REM/2014/1880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.



Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2014. Référence de publication: 2014155617/248.

(140176595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

# Ivanhoe BEI Shanghai Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 271.163,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 171.896.

In the year two thousand fourteen, the twenty-third day of September,  $% \left\{ 1\right\} =\left\{ 1$ 

before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ivanhoe BEI Shanghai Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 171.896 (the Company). The Company was incorporated on September 25, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2693 dated November 5, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared,

Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.I., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 151.784 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3791 as published by the European Central Bank as of December 31, 2013, with effect as at January 1, 2014;
  - 2. Set the nominal value of the shares of the Company at one United States Dollar (USD 1) each;
- 3. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares) all having a par value of one United States dollar (USD 1) each;
- 4. Conversion of the seventeen thousand two hundred thirty-eight (17,238) existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares;
- 5. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-three thousand nine hundred twenty-five United States dollars (USD 253,925) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand two hundred thirty-eight United States dollars (USD 17,238) consisting of seventeen thousand two hundred thirty-eight (17,238) Class A Shares to two hundred seventy-one thousand one hundred sixty-three United States dollars (USD 271,163) by the creation and issue of two hundred fifty-three thousand six hundred fifty-four (253,654) Class A Shares and two hundred seventy-one (271) Class B Shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each;
  - 6. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 5. above;
- 7. Subsequent amendment and restatement of the Articles (without any change to the corporate object) in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 3. above and the increase of the share capital adopted under item 5.;
- 8. (i) Acknowledgement of the resignation of Jacqueline Kost in her capacity as manager of the Company, (ii) reclassification of Louis Voizard and Jean-Philippe Gachet as Ivanhoe Managers (as defined in the Articles) for an indefinite period, (iii) appointment of Jean-Philippe Gachet as chairman of the board of managers and (iv) appointment of William Jaewon Yoo and Ka Lam Collin Lau as BEI Managers (as defined in the Articles) for an indefinite period;
- 9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the managers appointment/reclassification taken under the above resolution at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;



- 10. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3791 as published by the European Central Bank as of December 31, 2013, with effect as at January 1, 2014.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each.

The Sole Shareholder further resolves, as a consequence of the above resolution, to allocate part of the amount of the share capital of the Company representing an amount of seventy-five cents of United States Dollars (USD 0.75) to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at seventeen thousand two hundred thirty-eight United States Dollars (USD 17,238), represented by seventeen thousand two hundred thirty-eight (17,238) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares) all having a par value of one United States dollar (USD 1) each.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the seventeen thousand two hundred thirty-eight (17,238) existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares.

# Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-three thousand nine hundred twenty-five United States dollars (USD 253,925) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand two hundred thirty-eight United States dollars (USD 17,238) consisting of seventeen thousand two hundred thirty-eight (17,238) Class A Shares to two hundred seventy-one thousand one hundred sixty-three United States dollars (USD 271,163) by the creation and issue of two hundred fifty-three thousand six hundred fifty-four (253,654) Class A Shares and two hundred seventy-one (271) Class B Shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each.

## Subscription - Payment

# Thereupon,

Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two hundred fifty-three thousand six hundred fifty-four (253,654) Class A Shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable the subscribing shareholder holds against Ivanhoe BEI Zhangjiang Investments S.àr.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 171,882 and having an aggregate value of at least two hundred fifty-three thousand six hundred fifty-four United States dollars (USD 253,654), to be fully allocated to the share capital account of the Company (the Receivable).

The valuation of the Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the subscribing shareholder, stating that:

- 1. Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l. is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- 2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;
- 3. Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l. is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- 4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- 5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
- 6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;



- 7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the Receivable;
- 8. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to two hundred fifty-three thousand six hundred fifty-four United States dollars (USD 253,654) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

BEI INVESTMENTS LIMITED, a British Virgin Islands company, with its registered office at East Asia Chambers, P.O. Box 901, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two hundred seventy-one (271) Class B Shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to two hundred seventy-one United States dollars (USD 271) to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of two hundred seventy-one United States dollars (USD 271) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

#### Sixth resolution

The Meeting further resolves to amend and restate the Articles (without any change to the corporate object of the Company) so that they read henceforth as follows:

# A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereinafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of Ivanhoe BEI Shanghai Investments S.àr.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at two hundred seventy-one thousand one hundred sixty-three United States dollars (USD 271,163) represented by two hundred seventy thousand eight hundred ninety-two (270,892) Class A Shares and two hundred seventy-one (271) Class B Shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.



- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject (i) to the approval of such transfer given by the other shareholders at a majority of three quarters of the share capital and (ii) to the restrictions and undertaking in the shareholders' agreement entered into between the shareholders of the Company, as may be amended from time to time (the SHA).

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** In the event that the holder of Class A Shares shall deliver a written notice to the holder of Class B Shares in connection with a proposed sale by the holder of Class A Shares to a Third-Party of all or substantially all of its interest in any Investment Vehicle or Investments (as defined in the SHA) then the holder of Class B Shares shall be obligated to sell its interest in such Investment Vehicle or Investment, as applicable, to such Third-Party, at the same time and on the same terms and conditions as agreed to by the holder of Class A Shares.
- **Art. 11.** In the event that the holder of Class A Shares proposes to sell all or substantially all of its interest in any Investment Vehicle or Investment to a Third-Party, but does not choose to exercise its drag-along right deriving from article Art. 10, it shall send a written notice to the holder of Class B Shares of the material terms and conditions of such sale. Then the holder of Class B Shares, by written notice to the holder of Class A Shares, shall have the right to require that the holder of Class A Shares sell the interest of the holder of Class B Shares in such Investment Vehicle or Investment, as applicable, to such Third-Party, at the same time and on the same terms and conditions as agreed to by holder of Class A Shares.
- **Art. 12.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

#### C. Management

- **Art. 13.** The Company shall be managed by a board of managers (the Board) which consists of four managers, who need not be shareholders, and be composed as follows:
- (i) The holder of Class A Shares shall have the right to nominate for appointment (including, replacements) two (2) managers (the Ivanhoe Managers, and each an Ivanhoe Manager); and
- (ii) The holder of Class B Shares shall have the right to nominate for appointment (including, replacements) two (2) managers (the BEI Managers and each a BEI Manager).

The holder of Class A Shares may nominate for appointment an Ivanhoe Manager, and propose removing an Ivanhoe Manager whom it nominated, by giving notice to the Company and the holder of Class B Shares. The holder of Class B Shares may nominate a BEI Manager, and propose removing a BEI Manager whom it nominated, by giving notice to the Company and the holder of Class A Shares.

In dealing with third parties, the Board has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose, subject to limitations set out in the SHA.

The Company will be bound by the joint signature of an Ivanhoe Manager and a BEI Manager.

Art. 14. At all times, a majority of the managers shall be (professionally) resident in Luxembourg.

If, as a result of a change of residency of a manager or of any manager or otherwise, a majority of the managers are not resident in Luxembourg or become resident in any single jurisdiction other than Luxembourg, any manager is entitled to convene a general meeting of shareholders in order to comply with Art. 14 first paragraph.

- Art. 15. The post of chairman of the Board shall be allocated to an Ivanhoe Manager. The Board shall be convened by the chairman or by any other manager on at least five (5) business days' notice given to all managers (or on a shorter period of notice if at least one Ivanhoe Manager and one BEI Manager agree in writing) and such notice shall be accompanied by:
  - an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting; and
  - copies of any papers to be discussed at the meeting.
- (i) The meetings of the Board shall be held not less than quarterly at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- (ii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other.



- (iii) Decisions of the Board may also be adopted by circular resolutions signed by all the managers which shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- (iv) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Ivanhoe Manager and one BEI Manager. A resolution of the Board is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one Ivanhoe manager and one BEI Manager approve the resolution. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.
- (v) An Ivanhoe Manager or a BEI Manager who is absent from a meeting may appoint any other manager (except a manager representing the other shareholder) to represent him at the meeting, and may vote, as his proxy holder.
- (vi) No business shall be conducted at any Board meeting unless a quorum is present at the beginning of the meeting and at the time when there is to be voting on any business.
- (vii) If a quorum is not present within 30 minutes after the time specified for a Board meeting in the notice of the meeting then it will be adjourned for 10 (ten) Business Days at the same time and place.
  - (viii) At a Board meeting, each Ivanhoe Manager and BEI Manager has one vote.
- **Art. 16.** The Company shall not take any of the following actions or approve any of the following items (each, a "Major Decision") unless first approved by the unanimous consent of all the managers on the Board. Notwithstanding the foregoing, the Company shall not take any of the following actions or approve any Major Decision without the consent of the Ivanhoe managers, which consent, except where provided to the contrary below, may be given or withheld in the sole and absolute discretion of such managers:
- (a) the sale or transfer of all or any portion of any Investment (whether by way of an asset sale or the sale of interests in the Company or its subsidiaries, provided it is structured in a tax efficient manner) to an unrelated Third Party in a bona fide arm's length transaction; provided, that the Ivanhoe Managers may not unilaterally consummate the sale of an Investment prior to the date that is three (3) years after the initial acquisition of the Investment (or, if the Investment is a "ground-up" greenfield or brownfield development, the date that is one (1) year after substantial completion thereof) (such period, the "Hold Period") without the consent of BEI Managers, in their sole and absolute discretion. Notwithstanding the foregoing, if at any time, including, without limitation, during the Hold Period, the holder of Class A Shares is required, as a matter of law (which shall include, without limitation, any law, regulation, ordinance, code or rule of any other jurisdiction applicable to holder of Class A Shares), to dispose of its assets in the jurisdiction where an Investment is located, the holder of Class B Shares and the holder of Class A Shares shall cooperate with each other to expedite the disposition of such Investment in a tax efficient manner prior to any breach of applicable law and, in any event, prior to the imposition of any penalties being imposed on the holder of Class A Shares;
- (b) the incurrence by the Company or its subsidiaries of any debt or financing with an unrelated Third Party in a bona fide arm's length transaction on market terms at any time, including during the Hold Period, including any mortgage financing (such approval not to be unreasonably withheld, provided that Ivanhoe Managers may withhold consent in their sole and absolute discretion as to any recourse financing and leverage for an Investment in excess of a fifty percent (50%) loan-to-value ratio calculated at the time of acquisition or any refinancing of such Investment on an Investment-by-Investment basis);
- (c) except as provided in the SHA, the syndication of capital in the Company or its subsidiaries and any fees to be charged in connection therewith to potential qualified and strategic investors or joint venture partners for any Investment;
- (d) the approval or the amendment of the annual budgets (including any capital expenditure budget, operating budget and financing plan) in relation to an Investment and the related Investment Vehicles;
- (e) the authorization or consummation of any merger, consolidation or reorganization of the other Investment Vehicle or the proposal by the Board of the Company to its shareholders of any merger, consolidation or reorganization of the Company;
- (f) the filing of a voluntary petition under any bankruptcy or insolvency law by the Company or its subsidiaries or the proposal to the shareholders of the Company or its subsidiaries of the liquidation, winding-up or the appointment of a receiver, judicial officer or similar officer for the Company or its subsidiaries;
- (g) subject to the SHA, entering into or amending any Affiliate Transaction (as defined in the SHA) and any actions taken in connection therewith (e.g., exercise of remedies, termination rights, etc.);
- (h) the decision to amend any material provisions of the Constitutional Documents of the other Investment Vehicle or the proposal by the Board of the Company to its shareholders to amend any material provisions of the Constitutional Documents of the Company;
- (i) the settling of any claim relating to the Company or its subsidiaries in excess of Twenty-Five Thousand Dollars (USD 25,000);
- (j) the increase or decrease of the other Investment Vehicle's share capital and the reclassification of any shares or the proposal by the Board of the Company to its shareholders of the increase or decrease of the Company's share capital and the reclassification of any shares; the redemption or repurchase of shares, the creation or sale of any equity or debt



security or instrument or warrant or the granting of any option or other right to purchase any equity or debt security or instrument of the Company;

- (k) a change of the accounting methods or policies of the Company; or
- (I) the requirement that either shareholder of the Company make a capital contribution with or without issuance of shares to the Company or its subsidiaries other than in connection with the acquisition of an approved Investment, as required by the Constitutional Documents of the Company or its subsidiaries or as contemplated by the then current approved budget for the Investment or otherwise.
- **Art. 17.** Notwithstanding Art. 15 (iv) and Art. 16, Ivanhoe Managers may, at any time, unilaterally resolve at a Board meeting to cause the Company or its subsidiaries to take any of the actions set forth in the Art. 16 paragraph a), b) and f) above (but, with respect to paragraph f), only with respect to a liquidation of the Company or any of its Subsidiaries) despite disapproval of the same by the BEI Managers.
- **Art. 18.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 19.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 20.** The manager or the Board may decide to pay interim dividends, subject to the provisions of the SHA, on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

## D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 21.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- Art. 22. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 23.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of the Law.

# E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 24. The Company's year commences on January 1 st and ends on December 31 st of each year.
- **Art. 25.** Each year on December 31 st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 26.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders, subject to the provisions of the SHA.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 28.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law and the SHA (as applicable).



**Art. 29. Definitions.** Unless otherwise defined in these Articles, the following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Constitutional Documents means, (i) with respect to any Investment Vehicle, the articles of association, the terms and

conditions of preferred equity certificates, as applicable, and the SHA and (ii) with respect to any other person, the certificate of incorporation, memorandum of association, articles of association, by-laws, joint venture agreement, shareholders' agreement, or similar

constitutive documents for such person.

Investments Vehicle means the Company and/or Ivanhoe BEI Zhangjiang Investments S.à r.l. and any of their

respective subsidiaries, as applicable.

Third Party means a person that is not an affiliate of the holder of Class A Shares or the holder of Class

B Shares (as more particularly defined in the SHA).

#### Seventh resolution

The Meeting resolves to (i) acknowledge the resignation of Jacqueline Kost in her capacity as manager of the Company, (ii) reclassify Louis Voizard and Jean-Philippe Gachet as Ivanhoe Managers with immediate effect for an indefinite period and (iii) appoint Jean-Philippe Gachet as chairman of the board of managers of the Company.

The Meeting further resolves to appoint with immediate effect the following persons as BEI managers of the Company for an indefinite period:

- William Jaewon Yoo, born on March 8, 1970 in Seoul, South Korea, residing in Suite 3604 Pacific Place Apartments, 88 Queensway, Admiralty, Hong Kong; and
- Ka Lam Collin Lau, born on July 14, 1965 in Hong Kong, residing at 2/F, 34A Braga Circuit, Kadoorie Hill, Kowloon, Hong Kong.

# Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the managers appointment/reclassification taken under the above resolution at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de septembre, par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

# s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ivanhoe BEI Shanghai Investments S.à r.I., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.896 (la Société). La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2693 du 5 novembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

# A comparu,

Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.784 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.



- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Changement de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) au dollar américain (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3791 tel que publié par la Banque Centrale Européenne au 31 décembre 2013, avec effet au 1 er janvier 2014;
  - 2. Fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune;
- 3. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société nommément (i) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et (ii) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune;
- 4. Conversion de dix-sept mille deux cent trente-huit (17.238) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales de Catégorie A;
- 5. Augmentation du capital social par un montant de deux cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-cinq dollars américains (USD 253.925) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille deux cent trente-huit dollars américains (USD 17.238) consistant en dix-sept mille deux cent trente-huit (17.238) Parts Sociales de Catégorie A à deux cent soixante-et-onze mille cent soixante-trois dollars américains (USD 271.163) par la création et l'émission de deux cent cinquante-trois mille six cent cinquante-quatre (253.654) Parts Sociales de Catégorie A et deux cent soixante-et-onze (271) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune;
  - 6. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 5. ci-dessus;
- 7. Modification et refonte subséquentes des Statuts (sans modification de l'objet social) afin de refléter inter alia la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 3. ci-dessus et l'augmentation du capital social adoptée au point 5.;
- 8. (i) Constatation de la démission de Jacqueline Kost de sa fonction de gérant de la Société, (ii) reclassement de Louis Voizard et Jean-Philippe Gachet en tant que Gérants Ivanhoe (tel que défini dans les Statuts) pour une durée indéterminée, (iii) nomination de Jean-Philippe Gachet en tant que président du conseil de gérance et (iv) nomination de William Jaewon Yoo et Ka Lam Collin Lau en tant que Gérants BEI (tel que défini dans les Statuts) pour une durée indéterminée;
- 9. Modification au registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et à l'enregistrement de la nomination/du reclassement des gérants décidée dans la résolution précédente auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de signer, transmettre et exécuter tout document (y compris un avis) nécessaire ou utile à cette fin;
  - 10. Divers.
  - III. Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de l'Euro (EUR) au dollar américain (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3791 tel que publié par la Banque Centrale Européenne au 31 décembre 2013, avec effet au 1 er janvier 2014.

# Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune.

L'Associé Unique décide en outre, en conséquence de la résolution précédente, d'affecter une partie du montant du capital social de la Société, représentant un montant de soixante-quinze centimes de dollar américain (USD 0,75) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique constate que, par voie de conséquence, le capital social est désormais fixé à dix-sept mille deux cent trente-huit dollars américains (USD 17.238), représenté par dix-sept mille deux cent trente-huit (17.238) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société nommément (i) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et (ii) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune

# Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les dix-sept mille deux cent trente-huit (17.238) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales de Catégorie A.

## Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante-trois mille neuf cent vingtcinq dollars américains (USD 253.925) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille deux cent trente-huit



dollars américains (USD 17.238) se composant de dix-sept mille deux cent trente-huit (17.238) Parts Sociales de Catégorie A à deux cent soixante-et-onze mille cent soixante-trois dollars américains (USD 271.163) par la création et l'émission de deux cent cinquante-trois mille six cent cinquante-quatre (253.654) Parts Sociales de Catégorie A et deux cent soixante-et-onze (271) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

# Souscription - Libération

Sur quoi,

Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent cinquante-trois mille six cent cinquante-quatre (253.654) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par le biais d'un apport en nature consistant en une créance que l'associé souscrivant détient envers Ivanhoe BEI Zhangjiang Investments S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège sociale est établi au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.882 et d'une valeur totale d'au moins deux cent cinquante-trois mille six cent cinquante-quatre dollars américains (USD 253.654), à affecter intégralement au compte de capital social de la Société (la Créance).

La valeur de la Créance est prouvée par un certificat émis par la gérance de l'associé souscripteur, attestant que:

- 1. Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l. est le propriétaire légal et bénéficiaire de la Créance;
- 2. la Créance est certaine et sera exigible et payable à sa date de maturité sans déduction;
- 3. Ivanhoe Shanghai Investments S.à r.l. est le seul ayant-droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
- 4. la Créance n'est pas grevée de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est pas sujette à saisie;
- 5. il n'existe ni droit de préemption ni tout autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à exiger que la Créance lui soit transférée;
- 6. conformément à la loi applicable et aux statuts respectifs et autres documents organisationnels, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
- 7. toutes les formalités requises au Luxembourg ou dans toute juridiction concernée suite à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature, afin que la Société devienne le propriétaire légal et bénéficiaire de la Créance;
- 8. se basant sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins équivalente à deux cent cinquante-trois mille six cent cinquante-quatre dollars américains (USD 253.654) et depuis cette évaluation aucun changement matériels n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

BEI INVESTMENTS LIMITED, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au East Asia Chambers, P.O. Box 901, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par Mme. Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à deux cent soixante-et-onze (271) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par le biais d'un apport en numéraire se montant à deux cent soixante-et-onze dollars américains (USD 271) à affecter intégralement au compte de capital social de la Société.

Le montant de deux cent soixante-et-onze dollars américains (USD 271) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide en outre de modifier et de refondre les Statuts (sans modification de l'objet social de la Société) afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

# A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.



La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de Ivanhoe BEI Shanghai Investments S.àr.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant à Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou semblent imminents, le siège social il pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

# **B.** Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent soixante-et-onze mille cent soixante-trois dollars américains (USD 271.163) représenté deux cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-douze (270.892) Parts Sociales de Catégorie A et deux cent soixante-et-onze (271) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Les copropriétaires indivis nomment un représentant unique qui les représente à l'égard de la Société.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession entre vifs à un nouvel associé est soumise à (i) l'agrément de cette cession donné par les autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social et (ii) aux restrictions et engagements relatifs à la convention des associés concluent entre les associés de la Société, telle que modifiée dans le temps (la SHA).

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- **Art. 10.** Au cas où le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A signifie un avis écrit au détenteur de Parts Sociales de Catégorie B en rapport avec une vente proposée par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A à un Tiers de tout ou d'une partie substantielle de ces intérêts dans un Véhicule d'Investissement ou un Investissement (tel que défini dans le SHA), le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B sera dans l'obligation de vendre ces intérêts dans ce Véhicule d'Investissement ou l'Investissement, selon le cas, à ce Tiers, au même moment et selon les même termes et conditions qu'acceptés par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A.
- Art. 11. Au cas où le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A propose de vendre tout ou une partie substantielle de ces intérêts dans un Véhicule d'Investissement ou un Investissement à un Tiers, mais choisi de ne pas exercer son droit de sortie découlant de l'article Art. 10, il devra envoyer un avis écrit au détenteur de Parts Sociales de Catégorie B des termes et conditions importants de cette vente. Alors le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B, par avis écrit au détenteur de Parts Sociales de Catégorie A, aura le droit de demander que le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A vende les intérêts du détenteur de Parts Sociales de Catégorie B dans ce Véhicule d'Investissement ou cet Investissement, selon le cas, à ce Tiers, au même moment et selon les même termes et conditions qu'acceptés par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A.
  - Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

# C. Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) qui se compose de quatre gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés, et qui se compose comme suit:



- (i) Le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A dispose du droit de soumettre à candidature (y compris, pour des remplacements) deux (2) gérants (les Gérants Ivanhoe, chacun un Gérant Ivanhoe); et
- (ii) Le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B dispose du droit de soumettre à candidature (y compris, pour des remplacements) deux (2) gérants (les Gérants BEI, chacun un Gérant BEI).

Le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A peut soumettre à candidature un Gérant Ivanhoe, et proposer de révoquer un Gérant Ivanhoe qu'il a nommé, par notification écrite à la Société et au détenteur de Parts Sociales de Catégorie B. Le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B peut soumettre à candidature un Gérant BEI, et proposer de révoquer un Gérant BEI qu'il a nommé, par notification écrite à la Société et au détenteur de Parts Sociales de Catégorie A.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet, dans les limites fixées par le SHA.

La Société sera engagée par les signatures conjointes d'un Gérant Ivanhoe et d'un gérant BEI.

Art. 14. A tout moment, une majorité des gérants doit résider (professionnellement) à Luxembourg.

S'il résulte du changement de résidence d'un gérant ou du changement d'un gérant ou autre qu'une majorité des gérants ne sont plus résidents à Luxembourg ou deviennent résidents dans une juridiction unique autre que Luxembourg, tout gérant est autorisé à convoquer une assemblée générale des associés afin de se conformer au premier paragraphe de Art. 14.

- **Art. 15.** La présidence du Conseil est attribuée à un Gérant Ivanhoe. Le conseil est convoqué par le président ou par tout autre gérant [sur convocation d'au moins 5 jours ouvrés donnée à tous les gérants (ou dans un délai plus court si au moins un Gérant Ivanhoe et un Gérant BEI l'accepte par écrit) et cette convocation est accompagnée de:
  - un ordre du jour spécifiant de façon raisonnablement détaillée les points à soulever à la réunion; et
  - les copies de tous documents à discuter à la réunion.
- (i) Les réunions du Conseil se tiennent au moins une fois par trimestre au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- (ii) Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler.
- (iii) Les décisions du Conseil peuvent en outre être adoptées par résolutions circulaires signées par tous les gérants, qui sont valables et engagent la Société de la même façon que si elles avaient été adoptées à une réunion dument convoquée et tenue. Ces signatures sont apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et sont attestées par lettre ou par facsimilé.
- (iv) Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un Gérant Ivanhoe et un Gérant BEI. Une décision du Conseil est valablement prise à la majorité des votes exprimés dans la mesure où au moins un Gérant Ivanhoe et un Gérant BEI approuve la décision. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Une copie sera expédiée à tout gérant non présent.
- (v) Un Gérant Ivanhoe et un Gérant BEI qui est absent à une réunion peut nommer un autre gérant (à l'exception d'un gérant représentant l'autre associé) pour le représenter à réunion, et peut voter, en tant que son mandataire.
- (vi) Aucune affaire ne peut être traitée à une réunion du conseil à moins qu'un quorum ne soit présent au début de la réunion et à tout moment lorsqu'il doit y avoir vote sur toute affaire.
- (vii) Si un quorum n'est pas présent dans les 30 minutes après l'heure spécifiée pour une réunion du Conseil dans la convocation à la réunion alors elle sera ajournée pour 10 (dix) Jours Ouvrés à la même heure et au même lieu.
  - (viii) Lors d'une réunion du Conseil, chaque Gérant Ivanhoe et chaque Gérant BEI dispose d'une voie.
- **Art. 16.** La Société ne peut réaliser aucune des actions suivantes ou approuver aucun des points suivants (chacun, une "Décision Majeure") à moins qu'elle n'ait été d'abord approuvée par consentement unanime de tous les gérants du Conseil. Nonobstant ce qui précède, la Société ne pourra réaliser aucune des actions suivantes ni approuver une Décision Majeure sans le consentement des gérants Ivanhoe, lequel consentement, sauf disposition contraire de ce qui suit, peut être donné ou refusé à l'entière discrétion de ces gérants:
- (a) La vente ou le transfert de tout ou partie de tout Investissement (par voie d'une vente d'actifs ou la vente d'intérêts dans la Société ou ses filiales, sous réserve qu'elle soit structurée d'une manière fiscale efficace) à un Tiers non lié dans une transaction bona fide dans des conditions de concurrence normale; sous réserve que les Gérants Ivanhoe ne puissent réaliser unilatéralement la vente d'un Investissement avant la date qui suit de trois (3) ans l'acquisition initiale de l'Investissement (ou, si l'Investissement est un développement «ground-up" greenfield ou brownfield», la date qui suit de (1) an l'achèvement substantiel de celui-ci) (cette période, la "Période de Détention") sans le consentement de Gérants BEI, à leur seule et entière discrétion. Nonobstant ce qui précède, si à tout moment, y compris, sans limitation, au cours de la Période de Détention, le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A est contraint, pour une question de droit (qui doit inclure, sans limitation, toute loi, règlement, décret, code ou règle de toute autre juridiction applicable au détenteur de Parts Sociales de Catégorie A), de disposer de ses actifs dans la juridiction où un Investissement est situé, le détenteur



de Parts Sociales de Catégorie B et le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A coopèrent l'un avec l'autre pour accélérer le règlement de cet Investissement d'une manière fiscale efficace avant toute violation de la loi applicable et, en tout état de cause, avant l'imposition d'éventuelles sanctions étant imposées à l'encontre du détenteur de Parts Sociales de Catégorie A;

- (b) la création par la Société ou ses filiales de toute dette ou de financement avec un Tiers non lié dans une transaction bona fide dans des conditions de concurrence normale à tout moment, y compris durant la Période de Détention, y compris tout financement hypothécaire (cette approbation ne devant pas être refusée sans motif raisonnable, à condition que les Gérants Ivanhoe puisse refuser leur consentement à leur seule et entière discrétion à tout financement avec recours et leverage pour un investissement de plus de cinquante pour cent (50%) du ratio d'emprunt calculé au moment de l'acquisition ou de tout refinancement de cet Investissement sur une base d'investissement par investissement);
- (c) sauf cas prévus dans le SHA, la syndication du capital de la Société ou de ses filiales et des frais à percevoir à cet égard à des investisseurs qualifiés et stratégiques potentiels ou des partenaires de coentreprise pour tout Investissement;
- (d) l'approbation ou la modification des budgets annuels (y compris tout budget de dépenses d'immobilisations, budget de fonctionnement et plan de financement) en rapport avec un Investissement et les Véhicules d'Investissement liés;
- (e) l'autorisation ou la réalisation d'une fusion, consolidation ou restructuration de l'autre Véhicule d'Investissement ou la proposition par le Conseil de la Société à ses associés de toute fusion, consolidation ou restructuration de la Société;
- (f) le dépôt d'une requête volontaire en vertu de toute loi sur la faillite ou l'insolvabilité par la Société ou ses filiales ou la proposition aux associés de la Société ou à ses filiales de la liquidation, de la dissolution ou de la nomination d'un séquestre, un huissier ou d'agent similaire pour la Société ou ses filiales;
- (g) sous réserve du SHA, la conclusion ou la modification d'une Opération d'Affiliation (telle que définie dans le SHA) et toutes les mesures prises à cet égard (par exemple, l'exercice des voies de recours, les droits de résiliation, etc.);
- (h) la décision de modifier ses dispositions importantes des Documents Constitutifs de l'autre Véhicule d'Investissement ou la proposition par le Conseil de la Société à ses associés de modifier des dispositions importantes des Documents Constitutifs de la Société;
- (i) le règlement de toute réclamation relative à la Société ou ses filiales de plus de vingtcinq mille dollars américains (USD 25.000);
- (j) l'augmentation ou la diminution du capital social de l'autre Véhicule d'Investissement et le reclassement des parts sociales ou la proposition par le Conseil de la Société à ses associés de l'augmentation ou de la diminution du capital social de la Société et du reclassement des parts sociales; le remboursement ou le rachat de parts sociales, la création ou la vente de titres de capital ou de créance ou d'instrument ou d'un mandat ou l'octroi de toute option ou autre droit pour l'achat de tout titre de capital ou de créance ou instrument de la Société;
  - (k) un changement des méthodes ou procédures comptables de la Société; ou
- (I) la demande de l'un des associés de la Société de faire un apport au capital de la Société ou de ses filiales, avec ou sans émission de parts sociales, autre que dans le cadre de l'acquisition d'un Investissement approuvé, tel que requis par les Documents Constitutifs de la Société ou de ses filiales ou tel que prévu par le budget en vigueur approuvé pour l'Investissement ou autre.
- Art. 17. Nonobstant Art. 15 (iv) et Art. 16, les gérants Ivanhoe peuvent, à tout moment, décider de façon unilatérale à une réunion du Conseil d'obliger la Société ou de ses filiales à prendre l'une des mesures énoncées dans l'Art. 16 alinéa a), b) et f) ci-dessus (mais, en ce qui concerne l'alinéa f), uniquement pour ce qui concerne une liquidation de la Société ou de ses filiales ou de l'une quelconque de ses Filiales) malgré la désapprobation de celle-ci par les Gérants BEI.
  - Art. 18. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 19. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, d'obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 20.** Le gérant ou le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires, sous réserve des dispositions du SHA, sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le Conseil, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que la somme des fonds à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

# D. Décisions de l'associe unique - Décisions collectives des associes

- Art. 21. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 22. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Art. 23. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

# E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

- Art. 24. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 25.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 26.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés, sous réserve des dispositions du SHA.

# F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs disposent des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

- **Art. 28.** Pour toutes les questions qui ne sont réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi et du SHA (le cas échéant).
- **Art. 29. Définitions.** Sauf définition contraire dans les présents Statuts, les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans les présents Statuts ont les significations suivantes.

Documents Constitutifs signifie, (i) à l'égard de la Société de tout Véhicule d'Investissement, les statuts, les

modalités et les conditions de certificats d'actions privilégiées, le cas échéant, et le SHA et (ii) à l'égard de toute autre personne, le certificat de constitution, l'acte constitutif, les statuts, les règlements administratifs, l'accord de joint-venture, le pacte d'actionnaires, ou

des documents constitutifs similaires pour cette personne.

Véhicule d'Investissements Signifie la Société et/ou Ivanhoe BEI Zhangjiang Investments S.à r.l. et leurs filiales

respectives, le cas échéant.

Tiers Signifie une personne qui n'est pas une filiale du détenteur de Parts Sociales de Catégorie

A ou du détenteur de Parts Sociales de Catégorie B (tel que défini plus particulièrement

dans le SHA).

## Septième résolution

L'Assemblée décide de (i) constater la démission de Jacqueline Kost de sa fonction de gérant de la Société, (ii) reclasser Louis Voizard et Jean-Philippe Gachet en tant que Gérants Ivanhoe avec effet immédiat pour une durée indéterminée et (iii) nommer Jean-Philippe Gachet en tant que président du conseil de gérance de la Société.

L'Assemblée décide en outre de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que Gérants BEI de la Société pour une durée indéterminée:

- William Jaewon Yoo, né le 8 mars 1970 à Seoul, Corée du Sud, demeurant au Suite 3604 Pacific Place Apartments, 88 Queensway, Admiralty, Hong Kong; et
- Ka Lam Collin Lau, né le 14 juillet 1965 à Hong Kong, demeurant au 2/F, 34A Braga Circuit, Kadoorie Hill, Kowloon, Hong Kong.

# Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et à l'enregistrement de la nomination/reclassement des gérants décidée dans la résolution précédente auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de signer, transmettre et exécuter tout document (y compris un avis) nécessaire ou utile à cette fin.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.



Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12856. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014155951/713.

(140176645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

## Berg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 190.519.

Rectificatif du dépôt L140172114 déposé le 30/09/2014

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms Sybille Nieuwenhuys, Jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing as the representative of the Sole Shareholder:

Berg Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

upon incorporation of Berg Holding S.à r.l., with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "Company") on 7 August 2014, requested the notary to pass the present deed in order to rectify a clerical error (erreur matérielle) in the deed Nr. 2671/2014 mentioned above from notary Henri Hellinckx, of 7 August 2014. The deed was registered with Luxembourg A.C., on 14 August 2014 in relation to LAC/2014/38505, not yet published in Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations and not yet filed with the Register of Commerce.

In the English version of the mentioned deed, the articles of association were not numbered.

The appearing party declared that the articles of association is to be numbered in the English version as follows:

Article 1. Denomination

Article 2. Object

Article 3. Duration

Article 4. Registered Office

Article 5. Share capital

Article 6. Transfer of Shares

Article 7. Management of the Company

Article 8. Liability of the Managers

Article 9. Shareholder voting rights

Article 10. Shareholder meetings

Article 11. Accounting Year

Article 12. Financial Statements

Article 13. Distributions

Article 14. Dissolution

Article 15. Sole Shareholder

Article 16. Applicable law

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

# Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am vierten September.



Vor Maître Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Sybille Nieuwenhuys, Juristin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Diese Erschienene, welche als Vertreterin des alleinigen Gesellschafters:

Berg Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und die dabei ist, im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg eingetragen zu werden,

bei der Gesellschaftsgründung der Berg Holding S. à r.l., mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, noch nicht im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg eingetragen (die "Gesellschaft") am 7. August 2014 gehandelt hat, ersucht den Notar folgende Urkunde auszufertigen, um einen Formfehler (erreur matérielle) in der besagten Urkunde Nr. 2671/2014 des Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, vom 7. August 2014 zu berichtigen. Die Urkunde wurde einregistriert in Luxemburg A.C., am 14. August 2014, Relation:LAC/2014/38505, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht und noch nicht beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

In der englischen Fassung dieser Urkunde wurden die Artikel der Satzung nicht nummeriert.

Die Erschienene erklärt hiermit die Artikel der Satzung in der englischen Fassung wie folgt zu nummerieren:

Artikel 1. Gesellschaftsname

Artikel 2. Gesellschaftszweck

Artikel 3. Geschäftsdauer

Artikel 4. Gesellschaftssitz

Artikel 5. Gesellschaftskapital

Artikel 6. Übertragung der Anteile

Artikel 7. Geschäftsführung

Artikel 8. Haftung der Geschäftsführung

Artikel 9. Stimmrechte der Gesellschafter

Artikel 10. Gesellschafterversammlungen

Artikel 11. Geschäftsjahr

Artikel 12. Jahresabschluss

Artikel 13. Gewinnverwendung

Artikel 14. Auflösung

Artikel 15. Alleingesellschafter

Artikel 16. Anwendbares Recht

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. NIEUWENHUYS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42081. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 7. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014155695/91.

(140177086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

# Blue River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.708.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BLUE RIVER S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 186708 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au



18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 23 avril 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1766 du 8 juillet 2014. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant profession-nellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël ZIANVENI, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres et création y relative d'un nouvel article 5 des statuts.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions trois cent trente-neuf mille huit cents euros (EUR 3.339.800,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trois millions trois cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.370.800,-), avec émission correspondante de trente-trois mille trois cent quatre-vingt-huit (33.398) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
  - 3. Souscription et libération par un apport en nature.
  - 4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
  - 5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

Aux fins de détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable), il est créé un nouvel article 5 des statuts (les articles 5 à 13 actuels étant renumérotés en conséquence en articles 6 à 14) ayant la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Ces Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur en fonction de la durée prévue initialement".

# Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de trois millions trois cent trente-neuf mille huit cents euros (EUR 3.339.800,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trois millions trois cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.370.800,-), avec émission correspondante de trente-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (33.398) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par un apport autre qu'en numéraire,

que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par un nouvel actionnaire de la société,

que de plus et pour autant que de besoin, les actionnaires plus amplement renseignés sur la susdite liste de présence, ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

# Souscription - Libération

Cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport de:



- vingt-six pourcent (26 %) des titres représentatifs du capital social de la société de droit italien IMMOBILIARE DOMUS EXCELSIOR S.R.L., ayant son siège social à Via Pier Luigi Da Palestrina 2, 20124 Milan, Italie, société évaluée à un montant total de seize millions euros (EUR 16.000.000,-), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après, soit donc un montant de quatre millions cent soixante mille euros (EUR 4.160.000,-) comme apport dont un montant de six cent vingt-quatre mille euros (EUR 624.000,-) est destiné à la libération de l'augmentation de capital et le montant restant soit trois millions cinq cent trente-six mille euros (EUR 3.536.000,-) en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

- soixante-huit pourcent (68 %) des titres représentatifs du capital social de la société de droit italien SOCIETA' AGRICOLA CASA BIANCA S. AGATA S.R.L., ayant son siège social à Via Vittor Pisani, n.6, 20124 Milan, Italie, société évaluée à un montant totale de vingt et un millions trois cent mille euros (EUR 21.300.000,-), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après soit donc un montant de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 14.484.000,-) comme apport dont un montant de deux millions cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 2.172.600,-) est destiné à la libération de l'augmentation de capital et le montant restant soit douze millions trois cent onze mille quatre cents euros (EUR 12.311.400,-) en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

par Monsieur Aldo VAJANI MAGNAGHI, entrepreneur, né le 30 mai 1951 à Milan, Italie, domicilié au via Riva Antonio Caccia 1A, 6902 Lugano, Suisse,

ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 23 septembre 2014

qui par cet apport souscrit à vingt-sept mille neuf cent soixante-six (27.966) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la société BLUE RIVER S.A.;

- dix-sept pourcent (17%) des titres représentatifs de la société de droit italien SOCIETA' AGRICOLA CASA BIANCA S. AGATA S.R.L., ayant son siège social à Via Vittor Pisani, n.6, 20124 Milan, Italie, société évaluée à un montant totale de vingt et un millions trois cent mille euros (EUR 21.300.000,-), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après soit donc un montant de trois millions six cent vingt et un mille euros (EUR 3.621.000,-) comme apport dont un montant de cinq cent quarante-trois mille deux cents euros (EUR 543.200,-) est destiné à la libération de l'augmentation de capital et le montant restant soit trois millions soixante-sept mille huit cents euros (EUR 3.077.800,-) en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

par Madame Germana MORONI, née le 4 août 1952 à Lodi (MI), Italie, domiciliée au via Riva Antonio Caccia 1A, 6902 Lugano, Suisse,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 23 septembre 2014

qui par cet apport souscrit à cinq mille quatre cent trente-deux (5.432) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la société BLUE RIVER S.A.;

les dites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Les souscripteurs déclarent que les actions apportées sont libres de tout gage.

Le Conseil d'Administration de la société BLUE RIVER SA s'engage à faire le nécessaire dans un délai de 2 mois à partir de la réception d'une expédition du présent acte, en vue du transfert effectif au nom de la société BLUE RIVER S.A. des titres représentatifs apportés, laquelle lettre d'engagement restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 25 septembre 2014 par Artemis Audit & Advisory, réviseur d'entreprises avec siège social à 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 166716, lequel rapport, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

# Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

## Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions trois cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.370.800,-) divisé en trente-trois mille sept cent huit (33.708) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.



Signé: M. Zianveni, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2014. LAC/2014/45646. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155718/128.

(140177343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

# Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Le présent dépôt remplace celui du 30 septembre 2014, numéro dépôt initial: L140171855

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-third day of September, at 6.10 p.m. CET. Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Covidien International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123527 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, No 378 of 15 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 16 January 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, N°961 of 15 April 2014.

The Meeting is chaired by Mr Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Anne Faber, law clerk, professionally residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Jean-Marie Bontemps, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 10,000,000 ordinary shares divided into 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) is duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

- II. the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Approval of the redemption of 583,708 Class H Shares, 1,100,000 Class I Shares and 1,100,000 Class J Shares in the Company, for the aggregate amount of USD 139,185.40 (one hundred and thirty-nine thousand one hundred and eighty-five United States Dollars and forty cents);
- 3. Decrease of the share capital by an amount of USD 139,185.40 (one hundred and thirty-nine thousand one hundred and eighty-five United States Dollars and forty cents) in order to bring the share capital from its amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) to USD 360,814.60 (three hundred and sixty thousand eight hundred and fourteen United States Dollars and six cents) by way of cancellation of 583,708 Class H Shares, 1,100,000 Class I Shares and 1,100,000 Class J Shares in the Company with a nominal value of USD 0.05 (five United States cents) each;



- 4. Creation of a reserve in accordance with article 69-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended in an amount of USD 139,185.40 (one hundred and thirty-nine thousand one hundred and eighty-five United States Dollars and forty cents);
  - 5. Amendment to the accounting year of the Company;
- 6. Subsequent amendment of article 5.1 and 17 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the changes set out under items 3. and 5. above; and
- 7. Empowerment to and authorization of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company of the shares to be cancelled, and to see to any formalities in connection therewith.

after due deliberation, the Meeting unanimously passed the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

#### Second resolution

After having noted, based on a pro forma balance sheet dated 23 September 2014 (the Interim Accounts), that the Company has sufficient funds available to do so, the Meeting resolves to approve the redemption by the Company of (i) 583,708 Class H Shares, (ii) 1,100,000 Class I Shares and (iii) 1,100,000 Class J Shares in the Company (together, the Redeemed Shares) which shall be repurchased for an aggregate amount of USD 139,185.40 (one hundred and thirty-nine thousand one hundred and eighty-five United States Dollars and forty cents).

## Third resolution

The Meeting hereby resolves to cancel the Redeemed Shares and to reduce subsequently the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 139,185.40 (one hundred and thirty-nine thousand one hundred and eighty-five United States Dollars and forty cents) in order to bring the share capital from its amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) to USD 360,814.60 (three hundred and sixty thousand eight hundred and fourteen United States Dollars and sixty cents) by way of cancellation of an aggregate amount of 2,783,708 shares divided in 583,708 Class H Shares, 1,100,000 Class I Shares and 1,100,000 Class J Shares in the Company with a nominal value of USD 0.05 (five United States cents) each.

## Fourth resolution

To comply with the terms of article 69-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting resolves to create a reserve in an amount of USD 139,185.40 (one hundred and thirty-nine thousand one hundred and eighty-five United States Dollars and forty cents), which can only be distributed to the Sole Shareholder via the procedure of the reduction of the subscribed capital, by the conversion of the corresponding amount of share premium/reserves/carried forward profits of the Company, a letter from the management of the Company dated 23 September 2014 confirming that the amount of share premium/reserves/carried forward profits is sufficient to that effect on the date hereof.

# Fifth resolution

In light of the advisory opinion (avis general CNC 01/2014) issued by the Luxembourg Accounting Standards Board (Commission des Normes Comptables) taking the view that a Luxembourg company may adopt a floating year-end under the double condition (i) that such year-end has to be determinable in advance and foreseeable and (ii) that the period of the annual year should not exceed 52 or, as the case may be, 53 weeks,the Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on the day following the last Friday of the month of September and end on the last Friday of the month of September of the following year.

The Meeting further resolves that the current accounting year of the Company that started on Saturday 28 September 2013 shall close on Friday 26 September 2014.

## Sixth resolution

The Meeting resolves to amend articles 5 and 17 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall henceforth read as follows:

# " Art. 5. Share Capital.

5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at USD 360,814.60 (three hundred and sixty thousand eight hundred and fourteen United States Dollars and sixty cents) represented by 7,216,292 (seven million two hundred and sixteen thousand two hundred and ninety-two) ordinary shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each (the Shares). The Shares are divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares (the Base Shares) with a par value of USD 0.05 (five cents United States Dollars) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares (the



Class B Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares (the Class C Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares (the Class D Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares (the Class E Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares (the Class F Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares (the Class G Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 516,292, (five hundred and sixteen thousand two hundred and ninety-two) Class H shares (the Class H Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each (the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the Added Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

**Art. 17. Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year."

## Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to any manager of the Company or to any lawyer or employee of Allen & Overy société en commandite simple to (i) proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares together with the decrease of the Company's share capital in the share register of the Company, and (ii) see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of the Redeemed Shares).

Nothing further being on the agenda, the Meeting is closed at 6.20 p.m. CET.

These minutes having been read to the Meeting, the members of the Bureau have signed together with the notary the present original deed, no proxyholder expressing the wish to sign.

## Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, said same parties appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de septembre, à 18.10 heures CET.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Covidien International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123527 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N°378 en date du 15 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 961 en date du 15 avril 2014.

L'Assemblée est présidée par Me Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Anne Faber, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur), Jean-Marie Bontemps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:



I. il résulte de la liste de présence que toutes les 10.000.000 actions ordinaires, divisées en 100.000 (cent mille) actions de classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe J, toutes ses actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de 500.000 USD (cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

- II. l'agenda de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Approbation du rachat de 583.708 actions de classe H, 1.100.000 actions de classe I et 1.100.000 actions de classe J de la Société pour un montant total de 139.185,40 USD (cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique);
- 3. Réduction du capital social d'un montant de 139.185,40 USD (cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 500.000 USD (cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 360.814,60 USD (trois cent soixante mille huit cent quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cents des Etats-Unis d'Amérique) par l'annulation de 583.708 actions de classe H, 1.100.000 actions de classe I et 1.100.000 actions de classe J de la Société ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune;
- 4. Création d'une réserve conformément à l'article 69-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'un montant de 139.185,40 USD (cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique);
  - 5. Modification de l'année sociale de la Société;
- 6. Modification consécutive des articles 5.1 et 17 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter les changements repris sous les points 3. et 5. ci-dessus; et
- 7. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, d'enregistrer pour le compte de la Société dans le registre des actions de la Société l'annulation desdites actions, et de pourvoir à toute formalité en relation avec le présent acte.
  - III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

## Deuxième résolution

Après avoir noté, sur base d'un état comptable pro forma en date du 23 septembre 2014 (les Comptes Intérimaires), que la Société dispose des fonds nécessaires, l'Assemblée décide d'approuver le rachat par la Société de 583.708 actions de classe H, 1.100.000 actions de classe I et 1.100.000 actions de classe J de la Société (les Actions Rachetées) qui seront rachetées pour un montant total de 139.185,40 USD (cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique).

# Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Actions Rachetées et de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de 139.185,40 USD (cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 500.000 USD (cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 360.814,60 USD (trois cent soixante mille huit cent quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cents des Etats-Unis d'Amérique) par l'annulation de 583.708 actions de classe H, 1.100.000 actions de classe I et 1.100.000 actions de classe J de la Société ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

# Quatrième résolution

Pour se conformer aux dispositions de l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de constituer une réserve d'un montant de139.185,40 USD (cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique), qui ne peut être distribuée aux actionnaires qu'au moyen de la réduction du capital souscrit, de la conversion du montant de prime d'émission/réserves, profits reportés correspondant de la Société, une lettre émise par les administrateurs de la Société en date du 23 septembre 2014 confirmant que le montant de prime d'émission/réserves, profits reportés est suffisant à cet effet à la date des présentes.



# Cinquième résolution

Au regard de l'avis rendu par la Commission des Normes Comptables (avis général CNC 01/2014) considérant qu'une société luxembourgeoise peut adopter une année sociale flottante sous la double condition (i) que la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice flottant soient prévisibles et déterminables ex ante et (ii) que l'exercice flottant n'excède pas 52 ou, le cas échéant, 53 semaines, l'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le samedi 28 septembre 2013 se terminera le vendredi 26 septembre 2014.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 5 et 17 of the Articles de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à ce qu'ils aient la teneur suivante:

#### « Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 500.000 USD (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune (les Actions). Les Actions sont divisées en 100.000 (cent mille) Actions de Classe A (les Actions de Base) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe B (les Actions de Classe B) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe C (les Actions de Classe C) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe D (les Actions de Classe D) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe E (les Actions de Classe E) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe F (les Actions de Classe F) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe G (les Actions de Classe G) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 516.292 (cinq cent seize mille deux cent quatre-vingt-douze) Actions de Classe H (les Actions de Classe H) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune (les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, sont désignées collectivement les Actions Supplémentaires) d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis) chacune.»

« **Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.»

## Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les résolutions prises ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de

Allen & Overy société en commandite simple de (i) procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement du rachat et de l'annulation des Actions Rachetées ensemble avec la réduction du capital social de la Société dans le registre des actions de la Société, et (ii) de pourvoir pour le compte de la Société à toute formalité nécessaire et utile en relation avec la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus (incluant sans limitation le rachat des Actions Rachetées).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 18.20 heures CET.

Les présentes minutes ayant été lues à l'Assemblée, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent original, aucun mandataire n'ayant exprimé la volonté de signer.

## Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Pastorelli, A. Faber, J. Bontemps, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 septembre 2014. REM/2014/2103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.



Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155783/269.

(140176620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

## JCSS Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 185.109.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of July.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

## There appeared:

Okra Gee Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company limited by shares incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at Newhaven Trustees (BVI) Limited, 3 <sup>rd</sup> Floor J&C Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of proxy under private seal given on 4 July 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by JCSS Super 1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary of 28 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1230 of 14 May 2014, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.109.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

## Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as above stated, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay the nominal value of such share as well as a share premium amount of two million seven hundred and six thousand three hundred and eighty-three euro (EUR 2,706,383) by a contribution in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two million seven hundred and six thousand three hundred and eighty-four euro (EUR 2,706,384.-), proof of which has been be given to the undersigned notary who expressly confirms and records this statement.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

#### Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

#### Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.



The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu

Okra Gee Investment Ltd (agissant en tant que mandataire pour la Banque populaire de Chine agissant à travers l'administration d'Etat du contrôle des changes de la Banque populaire de Chine), une société en commandite par actions constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Newhaven Trustees (BVI) Limited, 3 rd Floor J&C Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 juillet 2014.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de JCSS Super 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné en date du 28 février 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1230, du 14 mai 2014, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.109.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) entièrement libérée et conférant les même droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes.

### Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de deux millions sept cent six mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 2.706.383) par un apport en numéraire et reconnaît que la Société a alors à sa disposition le montant total de deux millions sept cent six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.706.384), dont le notaire soussigné confirme avoir reçu preuve.

# Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

#### Évaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2014. REM/2014/1490. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.



Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155975/105.

(140176445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

# EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.410.

Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung der EUR Gov Bonds Opportunitie Fund S.A., SICAV-FIS die am 9. Oktober 2014 in Munsbach stattfand:

- 1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS für das am 30. April 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:
  - Horst Baumann (Verwaltungsratsvorsitzender), mit Berufsanschrift 9, Place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg
  - Anne Karl (Verwaltungsratsmitglied), mit Berufsanschrift Steinsdorfstrasse 20, D-80538 München
  - Harald Strelen (Verwaltungsratsmitglied), mit Berufsanschrift 9B, Boulevard Prince Henry, L-1724 Luxembourg
- 2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer, KPMG Luxembourg S.àr.L., wieder zum Abschlussprüfer der EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS für das am 30. April 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 9. Oktober 2014.

Für die EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014157266/25.

(140178877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

## ANPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 115.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157823/9.

(140179520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

# European Broker S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.701.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2014.

L'assemblée générale décide de révoquer Mme Joelle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon, demeurant L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss.

En remplacement l'assemblée générale décide de nommer pour une période de 6 ans, la société MARE, SPF S.A., représentée par M. Pascal REMOUCHAMPS, ayant son siège social L-127 rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le n° B 168.213.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014157980/15.

(140179407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck